
Ministère de l'Environnement du Québec

**État de situation sur les bois
de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal**



Juin 2003

Produit par :

*Claude Thiffault
Consultant en environnement*



**État de situation sur les bois
de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal**

Juin 2003

*Claude Thiffault
Consultant en environnement
3806 Marcl
Montréal (Québec)
CANADA
H4A 2Z4
Tél: (514) 483-4939
Courriel : claude.thiffault@videotron.ca*



Équipe de travail

Coordination :

Jean Rivet
Directeur

Daniel Leblanc
Directeur adjoint

Isabelle Piché
Biologiste

Direction régionale de Montréal
Ministère de l'Environnement du Québec

Inventaire, analyse et rédaction :

Claude Thiffault
Biologiste

Consultant en environnement

Cartographie :

Lise Rivest
Technicienne en cartographie

Remerciements

Nous tenons à remercier M. Daniel Chartier (architecte du paysage), M. Pierre-Émile Rocray (ingénieur forestier) et Mme Monique Tessier (urbaniste) de la Direction des parcs et de espaces verts de la ville de Montréal pour leur disponibilité et leur générosité.

TABLE DES MATIERES		Pages
1.	CONTEXTE D'INTERVENTION	1
2.	CONNAISSANCES SUR LES BOIS	1
2.1	Les bois à l'extérieur des parcs	1
2.1.1	Leur localisation et leur caractérisation sommaire	1
2.1.2	Les propriétaires des bois	5
2.2	Les bois dans les parcs	8
2.2.1	Leur localisation et leur caractérisation sommaire	8
2.3	la couronne verte	9
2.4	Les plantes envahissantes	10
2.5	Les espèces menacées et vulnérables	10
3.	PROTECTIONS ET PRESSIONS DE DEVELOPPEMENT SUR LES BOIS EN DEHORS DES PARCS	11
3.1	Bassin central, sommet ouest et flancs nord/nord-ouest	11
3.2	Flanc sud-ouest	13
3.3	Flanc sud-est	13
3.4	Flanc est	14
3.5	Règlement sur la protection et la plantation des arbres sur la propriété privée dans le site du Patrimoine du mont Royal (R.R.V.M .c.P-16)	14
4.	RECOMMANDATIONS	14
5.	CONCLUSION	15
	BIBLIOGRAPHIE	16

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Figures 3 à 6 décrivant les bois par secteur

- Figure 3 : Bassin central, sommet ouest et flancs nord et nord-ouest
- Figure 4 : Flanc sud-ouest
- Figure 5 : Flanc sud-est
- Figure 6 : Flanc est

Annexe 2 : Localisation des massifs d'arbres sur pelouse au parc du Mont-Royal

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Espaces boisés à l'extérieur des parcs dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal	2
Tableau 2 :	Liste des propriétaires des bois à l'extérieur des parcs dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal	5
Tableau 3 :	Espaces boisés dans les parcs de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal	8
Tableau 4 :	Répartition des espaces boisés dans l'arrondissement naturel et historique du mont Royal	9

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Peuplements forestiers	4
Figure 2 :	Propriétaires des bois	7

1. CONTEXTE D'INTERVENTION

Les espaces boisés du territoire du mont Royal forment un des massifs forestiers les plus importants de la ville de Montréal. Ils constituent des habitats pour une grande variété d'espèces d'oiseaux (site de reproduction et aire de repos lors des migrations) et quelques espèces de mammifères (lapin à queue blanche, renard roux, marmotte commune, raton laveur, écureuil gris et tamia). Le mont Royal est un site d'observation privilégié pour plusieurs ornithologues amateurs. On peut y voir notamment une trentaine d'espèces de parulines, le tangara écarlate, le petit-duc maculé, le moqueur polyglotte, le passerin indigo, le troglodyte familial et le merle bleu de l'Est Bannon (1991) et David (1990).

Afin de mieux assurer la protection du territoire du mont Royal, qui a été désigné récemment un arrondissement historique et naturel, le ministère de l'Environnement du Québec désire améliorer ses connaissances sur les bois à caractère naturel (avec une stratification végétale) situés en dehors des parcs et veut être mieux informé des projets de développement qui pourraient les menacer.

À cet égard, une délimitation précise de ces bois a été réalisée à partir de l'interprétation des orthophotos datant du printemps 2002 et une caractérisation sommaire sur le terrain a été effectuée pour plusieurs d'entre eux (identification des espèces arborescentes dominantes et de l'âge des peuplements) entre les mois de février et d'avril 2003. La localisation des espaces boisés dans les parcs a été également réalisée à l'aide des orthophotos. Quant aux pressions de développement sur les bois à l'extérieur des parcs, elles ont été documentées à la suite d'une consultation de différents experts à la Direction des parcs et des espaces verts de la ville de Montréal.

2. CONNAISSANCES SUR LES BOIS

2.1 Les bois à l'extérieur des parcs

2.1.1 Leur localisation et leur caractérisation sommaire

Mise à part une étude de caractérisation détaillée sur le bois de l'Université de Montréal qui est en cours de réalisation par l'Institut de recherche en biologie de Montréal, il n'y a pas, à notre connaissance, d'études exhaustives sur les bois situés en dehors des parcs dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal. Les données disponibles sur ces bois correspondent à une caractérisation générale des peuplements forestiers présentée dans l'atlas des bois de Montréal (Hodder et Thiffault, 2001), dont plusieurs peuplements sont décrits à la suite de l'interprétation de photographies aériennes de mai 1998, et une identification des types de groupements forestiers (sans précision de l'âge) dans les bois sur le flanc est de la montagne provenant de la cartographie des communautés végétales du secteur du parc du Mont-Royal à l'échelle 1 : 2500 produite par la Direction des parcs et espaces verts de la ville de Montréal en 1992 à partir des données de Boivin (1989). Une visite des bois était donc nécessaire pour caractériser davantage les peuplements forestiers.

Comme les relevés dans les bois ont été réalisés en hiver et au début du printemps, les types de peuplements forestiers décrits dans ce document ne donnent pas un portrait complet et précis de la mosaïque forestière du mont Royal. Des erreurs d'interprétation sur la dominance des espèces arborescentes dans les peuplements ont pu se produire en raison de l'absence des

feuilles sur les arbres. Aussi, ces données doivent être utilisées avec précaution et ne peuvent remplacer un inventaire du couvert forestier qui serait réalisé durant la saison estivale.

La caractérisation sommaire de 11 des 13 bois identifiés¹ à l'extérieur des parcs de ce territoire a permis de classer les peuplements forestiers selon leur intérêt écologique et leur intérêt paysager. Cette classification préliminaire des peuplements forestiers pour chacun des bois est illustrée globalement à la figure 1 et présentée à une échelle plus détaillée aux figures 3 à 6 (à l'annexe 1) où les bois sont regroupés en quatre secteurs : 1) le bassin central², le sommet ouest et les flancs nord et nord-ouest, 2) le flanc sud-ouest, 3) le flanc sud-est et 4) le flanc est. Le tableau 1 ci-après résume les informations particulières pour chacun des bois.

Il importe de mentionner que la partie du bois située à l'est de l'oratoire Saint-Joseph a été considérée dans l'inventaire même si elle se trouve à l'extérieur des limites de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal. D'une superficie de 1,55 hectares, cette partie du bois se caractérise par deux chênaies rouges et une érablière sucrière matures de grande valeur écologique. Bien qu'il se situe entièrement à l'extérieur de l'arrondissement, le bois du collège de Montréal a été également caractérisé.

Tableau 1
Espaces boisés à l'extérieur des parcs
dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal

Nom du bois	Superficie (ha)	Type de peuplements	Intérêt général du bois	Connaissances à acquérir
Bassin central / sommet ouest / flancs nord et nord-ouest				
Bois de l'ouest (no 1)	0,96	• Peuplements feuillus d'âges variables	À déterminer	Caractérisation des peuplements
Bois du centre (no 2)	2,52	• Chênaie rouge à érable à sucre mature • Érablière sucrière à chêne rouge mature • Érablière sucrière à caryer cordiforme mature	Écologique et paysager	Caractérisation des peuplements
Bois de l'est (no 3)	2,09	• Chênaie rouge mature	Écologique et paysager	Caractérisation du peuplement
Bois de la voie Camillien- Houde (no 4)	3,23	• Peupleraies et peuplements feuillus jeunes	Paysager	Caractérisation des peuplements
Bois Saint-Jean-Baptiste (no 5)	18,85	• Chênaies rouges matures et centenaires • Peupleraies matures et jeunes • Érablières sucrières matures	Écologique et paysager	Caractérisation des peuplements
Bois de l'université de Montréal (no 6)	14,15	• Chênaies rouges matures et centenaires, • Une érablière sucrière à caryer cordiforme centenaire • Une érablière sucrière à chêne rouge • Jeunes peupleraies	Écologique et paysager	Non (une caractérisation des bois est en cours)
Bois du collège Brébeuf (no 7)	2,77	• Peuplements matures dominés par l'érable à sucre, le tilleul d'Amérique et le chêne rouge • Une érablière à érable à Giguère et une frênaie semi-mature sur le talus à l'est du bois	Écologique et paysager	Caractérisation des peuplements

¹ Parmi les 13 bois identifiés, seulement deux n'ont pas été visités. Il s'agit du bois de l'ouest (no 1) dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et du bois sur le périmètre du parc Summit (no 9).

² Le bassin central correspond à l'ensemble physiographique de la partie ouest de la montagne où le relief est vallonné (voir l'étude de Boivin, 1989) et s'identifie au cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Nom du bois	Superficie (ha)	Type de peuplements	Intérêt général du bois	Connaissances à acquérir
Flanc sud-ouest				
Bois de l'oratoire Saint-Joseph (no 8)	7,02 (dont 1,55 ha ³ hors arrondissement)	<ul style="list-style-type: none"> • Chênaies rouges matures et centenaires • Érablières sucrières matures • Bétulaie blanche sur roc 	Écologique et paysager	Caractérisation des peuplements
Bois sur le périmètre du parc Summit (no 9)	1,07	<ul style="list-style-type: none"> • Peuplements feuillus matures et jeunes 	À déterminer	Caractérisation des peuplements
Flanc sud-est				
Bois de Marianopolis (no 10)	2,95	<ul style="list-style-type: none"> • Érablière sucrière mature • Peupleraie jeune, peupleraie mature jeune et érablière sucrière sur talus le long du chemin St-Sulpice 	Écologique et paysager	Caractérisation des peuplements
Bois du collège de Montréal (10a) ⁴	1,94	<ul style="list-style-type: none"> • Peupleraie mature dégradé • Érablière à érable <i>negundo</i> • 2 Rangées d'érables <i>argentés</i> matures 	Paysager	facultatif
Flanc est				
Bois des Bénédictins (no 11)	0,64	<ul style="list-style-type: none"> • Érablière à chêne rouge mature 	Écologique et paysager	Caractérisation du peuplement
Bois de l'hôpital Royal-Victoria (no 12)	2,62	<ul style="list-style-type: none"> • 2 Érablières à caryer cordiforme matures • Peupleraies matures et semi-matures 	Écologique et paysager	Caractérisation des peuplements
Bois de l'université McGill (no 13)	1,12	<ul style="list-style-type: none"> • Peupleraies matures et semi-matures 	Surtout paysager	facultatif
Total (tous les bois étudiés)	61,93			
Total (bois de l'arrondissement)	58,44			

Peuplements forestiers d'intérêt écologique

Les peuplements forestiers d'intérêt écologique correspondent aux peuplements matures et aux peuplements considérés rares⁵ sur le territoire de Montréal. Les chênaies rouges sont des peuplements rares, car elles se trouvent presque uniquement sur le mont Royal. Ces peuplements sont caractéristiques des conditions extrêmes que l'on retrouve dans les Montérégiennes.

Les bois sur le mont Royal que l'on retrouve en dehors des parcs se caractérisent surtout par des chênaies rouges (chênaie boréale et chênaie à érable à sucre) et des érablières sucrières (érablière à chêne rouge et érablière à caryer cordiforme) matures et centenaires. Les chênaies rouges dominent largement et occupent presque tous les espaces boisés sur le sommet ouest et les flancs nord et nord-ouest (bois de l'université de Montréal et bois Saint-Jean-Baptiste) et le flanc sud-ouest (bois de l'oratoire Saint-Joseph). Les peuplements de chênes rouges se retrouvent également dans les îlots forestiers du bassin central (bois du centre et bois de l'est) dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Les érablières sucrières dominent le flanc sud-est (bois Marianopolis) et le flanc est (bois des Bénédictins et bois de l'hôpital Royal-Victoria). Les érablières sont également présentes dans les flancs nord, nord-ouest et sud-ouest sur les sites plus riches.

³ Trois peuplements sur les terrains de l'oratoire situés à l'extérieur de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

⁴ Le bois du collège de Montréal est situé à l'extérieur de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

⁵ Deux critères tirés de l'atlas des bois de Montréal.

Figure 1

Les peupleraies, dominés principalement par le peuplier deltoïde, occupent les sites mésiques qui ont été perturbés. Elles se concentrent surtout le long de la voie Camillien-Houde et sur les flancs sud-est et est.

Sur la base des deux critères utilisés (maturité et rareté des peuplements) et des données disponibles, seulement deux bois ne renfermeraient pas de peuplements d'intérêt écologique. Il s'agit du bois le long du chemin Camillien-Houde (no 4) et du bois du collège de Montréal (no 10a) qui est situé à l'extérieur de l'arrondissement historique et naturel. Dans ce dernier bois, on retrouve une peupleraie à peuplier deltoïde mature en bordure de la rue Sherbrooke. Ce peuplement n'est pas considéré d'intérêt écologique en raison de son isolement et de son sous-bois en partie dégradé.

Peuplements forestiers d'intérêt paysager

Compte tenu de l'importance de préserver les paysages naturels et la couronne verte de la montagne, tous les peuplements forestiers (jeunes et matures) présentent un intérêt paysager. Certains bois de petites superficies occupent des positions stratégiques quant à leur valeur paysagère. Il s'agit du bois de la voie Camillien-Houde, du bois de l'hôpital Royal-Victoria, du bois de l'université McGill et du bois du collège de Montréal.

2.1.2 Les propriétaires des bois

Les bois situés à l'extérieur des parcs de l'arrondissement appartiennent à deux cimetières (le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et le cimetière du Mont-Royal), deux hôpitaux (l'hôpital Général de Montréal et l'hôpital Royal-Victoria), trois maisons d'enseignement (l'université de Montréal, l'université McGill et le collège Brébeuf), trois communautés religieuses (les Prêtres du Séminaire de St-Sulpice, les Bénédictins de Montréal et la Corporation de l'oratoire Saint-Joseph du mont Royal) et à des particuliers. Le tableau ci-après indique les propriétaires pour chacun des bois répertoriés. Ces informations sont illustrées à la figure 2.

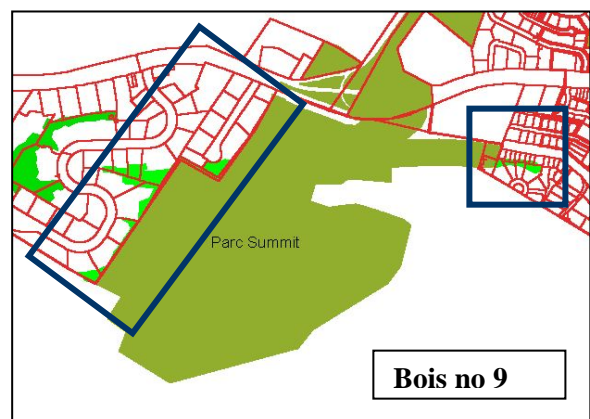
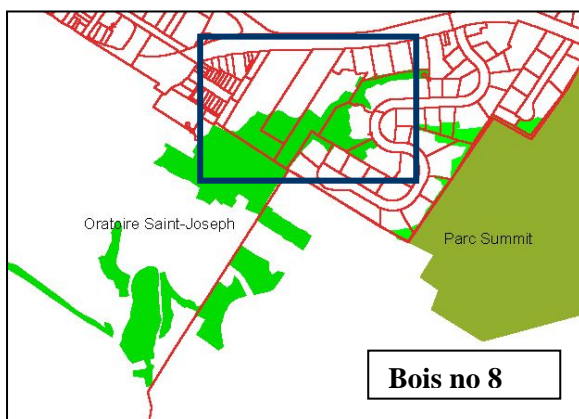
Tableau 2
Liste des propriétaires des bois à l'extérieur des parcs
dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal

Nom du bois	Types de propriétaires	Nom des propriétaires
Bassin central / sommet ouest / flancs nord et nord-ouest		
Bois de l'ouest (no 1)	Cimetière	Cimetière Notre-Dame-des-Neiges
Bois du centre (no 2)	Cimetière	Cimetière Notre-Dame-des-Neiges
Bois de l'est (no 3)	Cimetière	Cimetière Notre-Dame-des-Neiges
Bois de la voie Camillien- Houde (no 4)	Cimetière	Cimetière du Mont-Royal
Bois Saint-Jean-Baptiste (no 5)	Cimetière	Cimetière Notre-Dame-des-Neiges Cimetière du Mont-Royal
Bois de l'université de Montréal (no 6)	Maison d'enseignement	Université de Montréal
Bois du collège Brébeuf (no 7)	Maison d'enseignement	Collège Brébeuf Université de Montréal (HEC)/ petit peuplement au nord

Nom du bois	Types de propriétaires	Nom des propriétaires
Flanc sud-ouest		
Bois de l'oratoire Saint-Joseph (no 8)	Communauté religieuse	La Corporation de l'oratoire Saint-Joseph du mont Royal
	Propriété privée	7 lots à des particuliers
Bois sur le périmètre du parc Summit (no 9)	Propriété privée	23 lots à des particuliers
Flanc sud-est		
Bois de Marianopolis (no 10)	Communauté religieuse	Les Prêtres du Séminaire de St-Sulpice
Bois du collège de Montréal (10a) ⁶	Maison d'enseignement	Collège de Montréal
Flanc est		
Bois des Bénédictins (no 11)	Hôpital	Hôpital Général de Montréal
	Communauté religieuse	Les Bénédictins de Montréal
Bois de l'hôpital Royal-Victoria (no 12)	Hôpital	Hôpital Royal-Victoria
Bois de l'université McGill (no 13)	Maison d'enseignement	Université McGill

Le bois Saint-Jean-Baptiste (no 5) est le plus grand avec 18, 85 ha et appartient aux deux cimetières. Le bois de l'université de Montréal (no 6) est le second en importance avec 14,15 ha et se localise entièrement sur les terrains de l'université. Le bois de l'oratoire (no 8) est le troisième en importance avec 7,02 ha, mais près du tiers (2,26 ha) de sa superficie se situe sur des terrains privés.

Dans l'ensemble de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, seulement une partie du bois de l'oratoire et le bois sur le périmètre du parc Summit se situent sur des propriétés privées. Le premier bois s'étend sur 7 lots privés alors que le second bois touche à 23 lots privés.



⁶ Bois à l'extérieur de l'arrondissement historique et naturel

Figure 2

2.2 Les bois dans les parcs

2.2.1 Leur localisation et leur caractérisation sommaire

La délimitation des espaces boisés dans les parcs a été effectuée à l'aide des orthophotos 2002. Pour le parc du Mont-Royal, on a distingué les peuplements forestiers naturels et les peuplements forestiers semi-naturels ou anthropiques à partir de la cartographie des communautés végétales à l'échelle du 1: 2500 produite par la Direction des parcs et espaces verts de la ville de Montréal : ce document reprend les données de l'étude de Boivin (1989). La localisation des peuplements forestiers dans les parcs est présentée à la figure 1. Le tableau ci-dessous dresse un portrait de la répartition des espaces boisés dans les parcs de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

Tableau 3
Espaces boisés dans les parcs
de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal

Parcs	Superficie (ha)	Espaces boisés à caractère naturel (ha)	% en espaces boisés
Grands parcs (3)			
Parc du Mont-Royal	183,6	109,78 73,18 en peuplements naturels 36,6 en peuplements semi-naturels (plantations)	60,0 40,0 20,0
Parc Summit	23,73	20,34	85,7
Parc Jeanne-Mance	14,76	0,0	0,0
Sous total	222,09	130,12	58,6
Autres parcs (6)			
Parc Thérèse Casgrain	0,5	0,40	80
Parc Percy Walters	1,15	0,31	27,0
Parc des Pins Redpath Crescent	0,40	0,38	95,0
Parc Rutherford	3,76	0,0	0,0
Parc Troie et la place du 6 décembre 1989	1,41	0,0	0,0
Parc Jean-Brillant	2,08	0,0	0,0
Sous-total	9,3	1,09	11,4
Total	231,4	131,21	56,7

Les espaces boisés se retrouvent dans 5 parcs de l'arrondissement : le parc du Mont-Royal, le parc Summit, le parc Thérèse-Casgrain, le parc Percy-Walters et le parc des Pins-Redpath Crescent. Dans les quatre autres parcs, ce sont des arborais ouvertes sur pelouse ou des arbres isolés. On ne peut donc pas parler ici de milieu naturel au sens large.

Le parc du Mont-Royal possède moins de la moitié de sa superficie (73,1 ha, soit 40 % de l'espace globale) en peuplements forestiers naturels caractérisés par la bétulaie blanche sur les milieux très rocheux, la chênaie rouge (chêne boréale), la chênaie rouge à érable à sucre et l'érablière sucrière à chêne rouge sur les milieux secs, de même que l'érablière sucrière à caryer cordiforme et la peupleraie sur les milieux mésiques. Les autres parties boisées sont le résultat de travaux sylvicoles pour redonner un caractère naturel au site. Les espèces d'arbres qui ont été plantées au cours des ans sont principalement l'épinette blanche, le pin rouge, le pin sylvestre, le peuplier argenté, le bouleau, l'érable de Norvège et l'érable argenté. Dans les secteurs aménagés, on retrouve 16,7 hectares en massifs d'arbres sur pelouse (leur localisation est présentée à l'annexe 2 et a été validée sur le terrain en mai 2003). Bien que ces espaces contribuent au maintien de la couronne verte de la montagne, ils n'ont pas été comptabilisés dans le calcul des superficies des boisés sur le mont Royal.

Dans 4 autres parcs où l'on retrouve des bois (le parc Summit, le parc Thérèse-Casgrain, le parc Percy-Walters et le parc des Pins-Redpath-Crescent), ceux-ci sont dominés par des peuplements matures d'érables à sucre et de chênes rouges.

2.3 La couronne verte

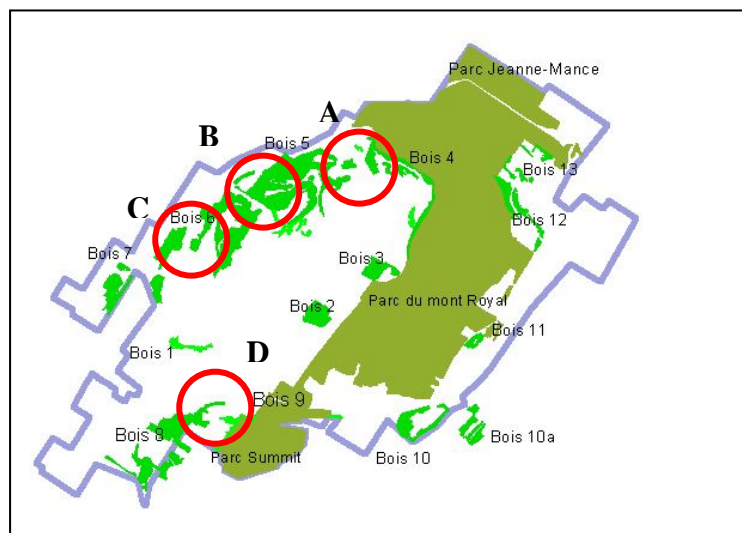
Dans la composition de la couronne verte de la montagne, les bois à caractère naturel occupent 25,3 % de la superficie totale de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal comme l'illustre le tableau ci-dessous. De ce total, les deux tiers se trouvent dans des parcs où ils sont protégés. Parmi les bois à l'extérieur des parcs, la réglementation municipale actuelle permet une protection particulière d'une partie des bois de l'université de Montréal (no 6) et de Saint-Jean-Baptiste (no 5). Dans ce dernier bois, la réglementation actuelle ne concerne que la partie du bois qui est située dans l'arrondissement d'Outremont correspondant aux terrains du cimetière du Mont-Royal. Un projet de règlement vise à protéger une partie du bois de l'oratoire Saint-Joseph. Ces aspects sont discutés au chapitre 3.

Tableau 4
Répartition des espaces boisés
dans l'arrondissement naturel et historique du mont Royal

Bois	Espaces boisés (ha)	% d'occupation dans l'arrondissement
Parcs	131,21	17,5
Hors parcs	58,44 *	7,8
Total	189,65	25,3

* Cette superficie ne tient pas compte des 3, 5 ha en peuplements forestiers pour la partie du bois de l'oratoire Saint-Joseph située à l'extérieur de l'arrondissement (1,55 ha) et le bois du collège de Montréal (1,94 ha).

Dans une perspective de pérennité écologique des bois existants et de la consolidation des paysages naturels, il est impératif d'assurer des liens entre les bois des grands parcs (parc du Mont-Royal et parc Summit) et les autres bois. Aussi, quatre secteurs apparaissent particulièrement importants pour le maintien d'une couronne verte : la partie est du bois Saint-Jean-Baptiste (A), la zone de clairière entre le bois Saint-Jean-Baptiste et le bois de l'Université de Montréal (B), l'érablière à caryer cordiforme le long de la rue Édouard-Montpetit et les chênaies derrière le Cepsu sur le site du bois de l'université de Montréal (C) et entre le bois de l'oratoire et le bois sur le pourtour du parc Summit (D).



2.4 Les plantes envahissantes

Les plantes envahissantes occupent plusieurs dizaines d'hectares du parc du Mont-Royal, surtout dans les secteurs fortement perturbés par la présence humaine (Rocray et Marcil, 2003). Ces plantes sont très agressives et tendent à coloniser les sous-bois naturels. En 1999, la Direction des parcs et des espaces verts de la ville de Montréal a réalisé un inventaire de ces plantes. On y retrouve 3 espèces d'herbacées exogènes : l'anthriscus des bois (*Anthriscus sylvestris*), l'égo-pode podagraire (*Aegopodium podagraria*) et l'alliaire (*Alliaria petiolata*). Les espèces arbustives sont représentées par les nerpruns cathartique et bourdaine (*Rhamnus cathartica* et *Frangula alnus* (syn. *Rhamnus frangula*). Les espèces d'arbres envahissantes sont le peuplier blanc (*Populus alba*), l'érable de Norvège (*Acer platanoides*) et l'orme de Sibérie (*Ulmus pumila*). Leur présence entraîne un déséquilibre dans la composition floristique des peuplements forestiers, ce qui peut provoquer l'appauvrissement des biodiversités végétale et animale.

La présence de plantes envahissantes est peu documentée pour les bois situés en dehors des parcs. Cependant, leur inventaire est un élément essentiel afin de prendre les mesures nécessaires pour protéger la flore indigène de la montagne. Dans le bois de l'université de Montréal, le nerprun cathartique et l'érable de Norvège sont présents dans certains peuplements (Patrick Boivin, communication personnelle).

2.5 Les espèces menacées et vulnérables

- **Flore**

D'après la base de données du MENV sur les espèces menacées et vulnérables (CDPNQ), il y aurait 34 espèces floristiques figurant sur la liste des plantes désignées menacées et vulnérables et susceptibles d'être ainsi désignées sur le mont Royal. Cependant, la plupart de ces mentions sont historiques (dernière observation datant de plus de 25 ans) et mériteraient d'être validées. Il y a seulement quatre espèces de plantes rares qui ont été observées récemment (depuis moins de 10 ans) dans le parc du Mont-Royal ou le parc Summit : le podophylle pelté (*Podophyllum peltatum*), le staphylier à trois folioles (*Staphylea trifolia*), *Carex sparganioides* et le micocoulier (*Celtis occidentalis*)⁷.

Le podophylle pelté est une espèce désignée menacée et le MENV a délimité un petit secteur situé près du belvédère Camillien-Houde comme un habitat floristique pour le protéger. Cette plante est protégée en vertu de la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables*, du règlement qui en découle et d'une entente écrite avec la Ville de Montréal. Le ginseng à cinq folioles (*Panax quinquefolius*), une autre espèce désignée menacée, est mentionné dans l'étude de Boivin (1989). Il a été observé dans le secteur du belvédère. L'ail des bois (*Allium tricoccum*) est une espèce désignée vulnérable et était présente autrefois dans le parc du Mont-Royal. Un projet de réimplantation de cette espèce est actuellement en cours de réalisation dans des érablières à caryer du parc.

⁷ Cette espèce a été observée au printemps 2003 sur le flanc nord du parc du Mont-Royal.

Les informations actuelles provenant de la base de données du MENV ne permettent pas de préciser s'il y a des occurrences de plantes menacées ou vulnérables dans les bois situés à l'extérieur des parcs sur le mont Royal. Compte tenu de l'intégrité de plusieurs peuplements forestiers dans ces bois, il y a un potentiel d'habitat élevé pour certaines espèces rares.

- Faune

D'après la base de données du MENV sur les espèces menacées et vulnérables (CDPNQ), il y aurait 2 espèces animales susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables sur le mont Royal. Il s'agit du pic à tête rouge et de la couleuvre brune. Le pic à tête rouge est une espèce nicheuse sur le territoire et fréquenterait les bois matures du parc Mont-Royal. La couleuvre brune a été observée à quelques reprises il y a plusieurs années (plus de 50 ans). Les espaces ouverts dans le secteur des cimetières représentent un certain potentiel pour cette espèce.

Trois autres espèces à statut précaire (espèces rares mais non inscrites sur la liste des espèces menacées et vulnérables) ont été répertoriées sur le mont Royal : la couleuvre à collier, la couleuvre tachetée et le petit-duc maculé. La couleuvre à collier a été observée en 2001 sur le mont Royal (David Rodrigue, communication personnelle). Elle n'avait pas été aperçue depuis le début des années 1980. La couleuvre tachetée a été recensée sur la Montagne à la fin du 19^e siècle. Quant au petit-duc maculé, c'est une espèce résidente. On peut l'observer notamment dans les peuplements matures du parc Summit (ensemble forestier de plus de 20 hectares).

3. PROTECTIONS ET PRESSIONS DE DÉVELOPPEMENT SUR LES BOIS EN DEHORS DES PARCS

3.1 Bassin central, sommet ouest et flancs nord/nord-ouest

Le cimetière Notre-Dame-des Neiges

La ville de Montréal est actuellement en discussion avec le cimetière en vue de l'autorisation de projets de développement. La ville inscrira des conditions spécifiques encadrant les interventions autorisées pour chacun des bois du cimetière (le bois de l'ouest, le bois du centre, le bois de l'est et le bois Saint-Jean-Baptiste). La ville vise une protection intégrale pour le bois Saint-Jean-Baptiste sur le flanc nord-ouest. Des mausolées sont prévues, à court terme, dans les secteurs des bois du centre (no 2) et de l'est (no 3).

Le cimetière du Mont-Royal

Les projets de développement du cimetière du Mont-Royal ne sont pas connus à la ville de Montréal. La protection du bois Saint-Jean-Baptiste (bois no 5) sur le flanc nord-ouest est très importante pour maintenir un lien avec les grandes érablières à caryer sur le flanc nord du parc du Mont-Royal et pour conserver les paysages naturels de la montagne qui sont visibles de l'est de la Ville et de la couronne nord. Des mausolées ont été construites dans le versant dominé par la chênaie rouge mature près de l'ancienne zone de remblai à l'extrémité est du bois Saint-Jean-Baptiste, près de la voie Camillien-Houde.

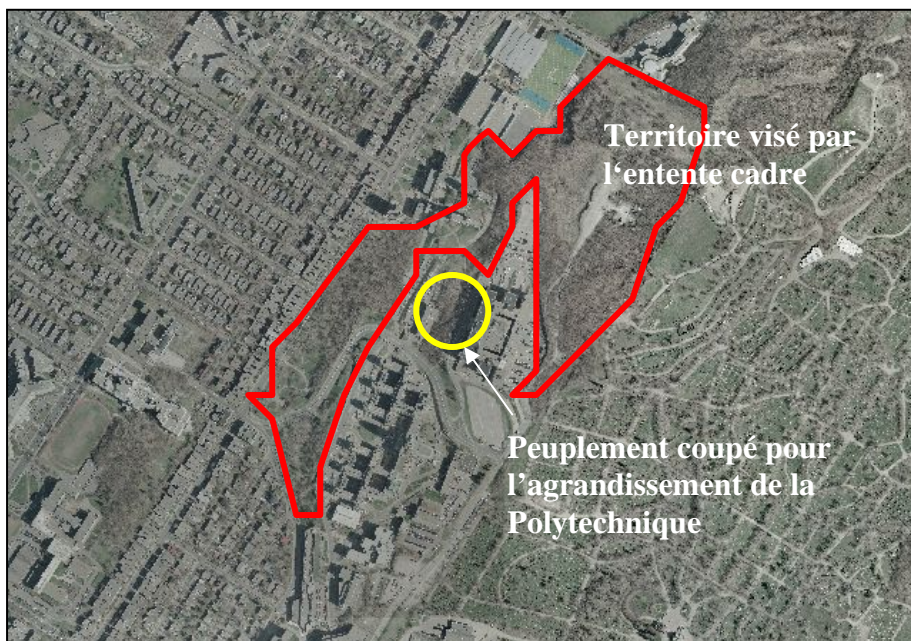
On constate également que les peuplements forestiers sont de plus en plus étroits le long de cette voie routière. Une attention particulière devrait être apportée pour maintenir une bande de végétation forestière adéquate dans ce secteur.

Il existe un règlement sur la protection des arbres sur la propriété privée et publique de l'arrondissement d'Outremont (règlement 1168). Ce règlement stipule à l'article 8 que les cimetières doivent déposer un plan d'aménagement et de reboisement auprès du Service des travaux publics. L'article 8.5 précise qu'aucun permis d'abattage d'arbres ne peut être émis à un cimetière visé par le présent article tant et aussi longtemps qu'un plan d'aménagement et de reboisement n'aura pas été approuvé par le conseil.

L'université de Montréal

La majorité des bois de l'Université de Montréal sont protégés par une entente cadre entre l'Université et la ville de Montréal (le territoire visé est identifié en rouge sur l'image ci-après). Cette entente cadre, signée le 31 janvier 1995, oblige l'Université à assurer la conservation et la mise en valeur des bois ciblés. Selon l'article 12 du règlement découlant de cette entente, aucune construction est autorisée dans ces bois sauf l'aménagement de chemins piétonniers.

Actuellement, des travaux sont en cours pour l'agrandissement de l'école Polytechnique. La moitié d'une jeune peupleraie a été coupée jusqu'à maintenant par ces interventions. Les travaux sont en dehors de la zone identifiée par l'entente cadre.



3.2 Flanc sud-ouest

L'oratoire Saint-Joseph et les 7 lots privés du bois no 8

Le plan directeur de l'oratoire Saint-Joseph ne prévoit pas de développement dans les peuplements forestiers de sa propriété qui sont compris dans les limites de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal. Un projet de règlement est à l'étude actuellement concernant le réaménagement du site de l'oratoire et comprend l'identification d'une zone de conservation des peuplements forestiers qui seront protégés. Cette zone de conservation ne comprend pas les peuplements de grande valeur écologique (deux chênaies rouges et une érablière sucrière matures) qui se situent à l'est de la limite de l'arrondissement. Ces espaces boisés se localisent sur des terrains développables en raison de leur topographie peu accidentée (identifiés en rouge sur l'image ci-dessous). Les peuplements forestiers qui se situent sur les lots privés dans la partie est du bois se trouvent sur des talus très abrupts et sont donc peu menacés.



Les 23 lots privés sur le périmètre du parc Summit

Comme dans le cas du bois de l'oratoire (no 8), les peuplements forestiers situés sur les lots privés autour du parc Summit ne sont pas très menacés, car ils occupent des terrains généralement escarpés.

3.3 Flanc sud-est

Le bois de Marianopolis pourrait être menacé si les terrains appartenant aux prêtres du Séminaire de Saint-Sulpice étaient vendus. Il y a actuellement de fortes pressions de développement domiciliaire dans ce secteur (Daniel Chartier, communication personnelle).

3.4 Flanc est

Les bois de l'Hôpital Royal-Victoria et celui de l'université McGill pourraient être menacés selon le développement futur de ce secteur. Avec la possibilité de la construction de méga-hôpitaux à Montréal, le site de l'hôpital Royal-Victoria pourrait changer de vocation et les peuplements forestiers pourraient être touchés. C'est le même scénario pour les peuplements forestiers sur le site de l'université McGill, car il n'y a pas d'entente ou de disposition particulières portant sur les espaces boisés de l'Hôpital et de l'Université. C'est le règlement sur la protection des arbres qui s'applique comme pour toutes les autres propriétés (voir section 3.5).

3.5 Règlement sur la protection et la plantation des arbres sur la propriété privée dans le site du Patrimoine du mont Royal (R.R.V.M .c.P-16)

Pour tous les terrains situés à l'intérieur de la limite de l'ancien site du patrimoine du mont Royal, le règlement (R.R.V.M. c.P-16) stipule que nul ne peut abattre un arbre protégé⁸ à moins d'avoir obtenu un permis. Le règlement précise aussi les conditions conduisant à l'émission du permis. Il en est de même pour l'élagage et le rehaussement du niveau du sol. Le règlement prévoit aussi qu'il est interdit de planter un arbre de certaines espèces.

4. Recommandations

Ce travail doit être considéré comme un premier niveau d'analyse de la situation des bois sur le mont Royal. Aussi, des études plus approfondies devront être réalisées pour caractériser davantage chacun des bois en termes de biodiversité floristique et faunique permettant de mieux définir la valeur écologique intrinsèque des peuplements forestiers, pour identifier les corridors naturels à maintenir et à créer et pour identifier les ensembles paysagers de grand intérêt. Ces informations devront permettre de déterminer les secteurs de protection intégrale et les secteurs de développement avec un encadrement.

Afin de pouvoir protéger adéquatement les bois d'intérêt, qui sont situés à l'extérieur des parcs du territoire de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, nous recommandons de réaliser les inventaires mentionnés ci-dessous dans chacun des 13 bois identifiés pour acquérir les connaissances nécessaires à l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion écologique. Ces données devront être structurées dans un système d'information géographique pour faciliter les localisations spatiales, les analyses et les mises à jour.

1. Un inventaire de la géomorphologie et du drainage;
2. Un inventaire des sentiers existants;
3. Une étude de caractérisation détaillée des peuplements forestiers (composition, structure, âge, plantes menacées et vulnérables) incluant une évaluation du degré de perturbation et des espèces envahissantes;
4. Un inventaire de l'herpétofaune (salamandres et couleuvres)
5. Un inventaire de la faune ailée (espèces nicheuses et en migration)
6. Un inventaire des mammifères;
7. Un inventaire des espèces animales menacées et vulnérables.

⁸ 10 cm et plus de diamètre mesuré à 1,3 m du sol

5. Conclusion

La protection des milieux naturels sur le territoire de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal doit être au centre des préoccupations du Gouvernement du Québec. En maintenant une couronne verte sur la montagne, on préserve à la fois sa valeur symbolique et sa valeur écologique. En ce sens, les paysages naturels de ce lieu prestigieux doivent être considérés comme des éléments de notre patrimoine.

Un plan d'aménagement et de gestion de l'ensemble des bois sera nécessaire pour assurer leur pérennité dans le temps et pour répondre à des problèmes spécifiques tels que l'appauvrissement de la flore indigène à la suite de l'introduction de plantes envahissantes et le piétinement du sous-bois à certains endroits.

Pour chacun des bois, les dispositions de protection devront être clairement définies et adéquates. Un mécanisme de surveillance des bois devrait être mise en place pour s'assurer que les ententes de conservation, les mesures de protection et les règlements particuliers sont bien appliqués.

Bibliographie

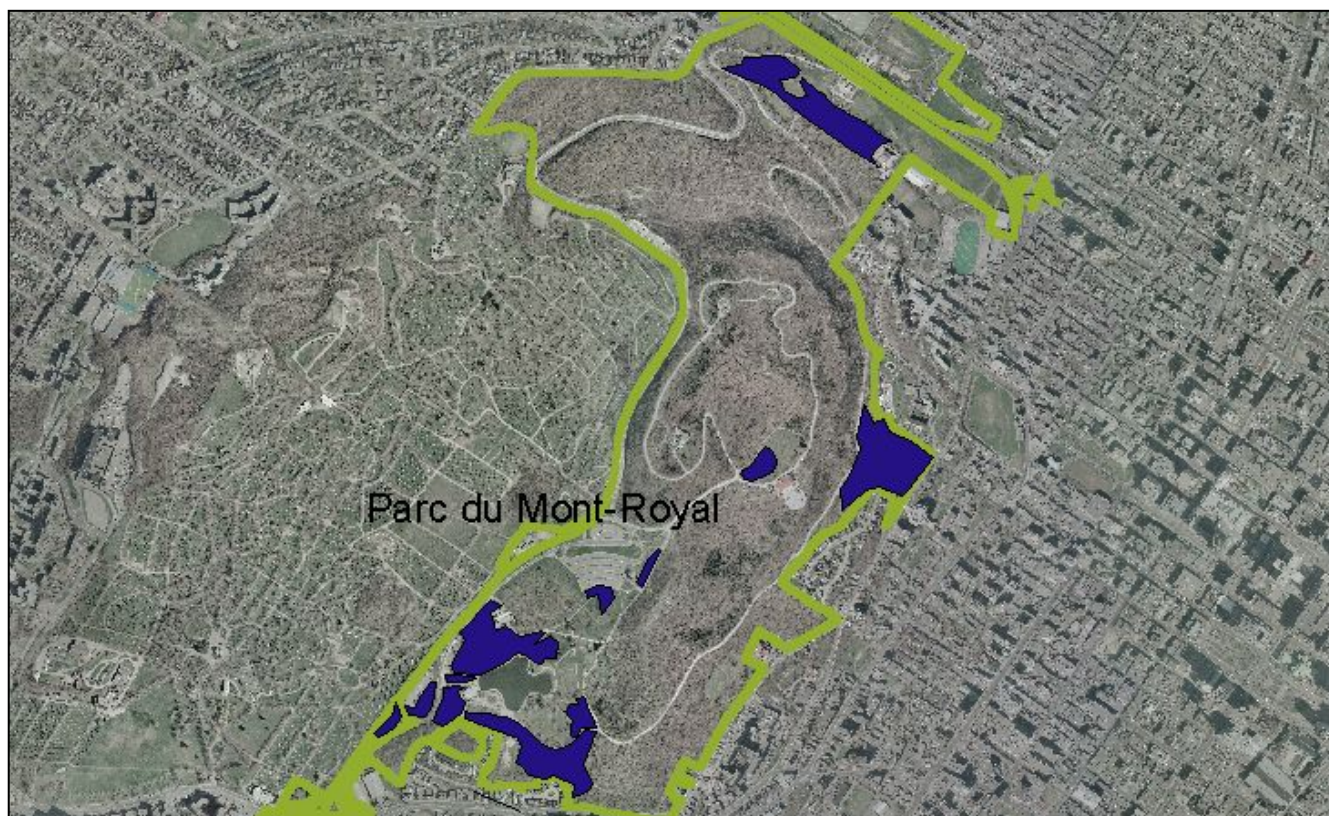
- Bannon, P. (1991). *Où et quand observer les oiseaux dans la région de Montréal*. Société québécoise de protection des oiseaux et Centre de conservation de la faune ailée de Montréal.
- Boivin, P. (2003) Communication personnelle. Institut de Recherche en biologie de Montréal.
- Boivin, R. (1989). *La végétation forestière du Mont-Royal (Montréal, Québec)*. Département de sciences biologiques . Faculté des Arts et des Sciences. Mémoire présenté à la Faculté des Études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maître ès sciences (M. Sc.) en sciences biologiques. 105 pages.
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) (2002). *Base de données sur les espèces rares*. Ministère de l'Environnement, Direction de la conservation et du patrimoine écologique.
- Chartier, D. (2003). Communication personnelle. Ville de Montréal. Direction des parcs et des espaces verts.
- David, N. (1980). *État et distribution des oiseaux du Québec méridional*. *Cahier d'ornithologie Victor-Gaboriault*, No 3, Club des ornithologues du Québec, 213 p.
- David Rodrigue (2002). Communication personnelle. Ecomuseum.
- Hodder, D. et C. Thiffault (2001). *Atlas des bois de Montréal, 2001*. Document préparé pour la Communauté urbaine de Montréal, le ministère de l'Environnement, la Zip Ville-Marie et la ZIP Jacques-Cartier.
- Rocray, P-E et D.Marcil (2003). *A l'assaut du mont Royal*. Quatre-temps. La revue des amis du jardin botanique de Montréal. Vol. 27, no 1, mars 2003. page 23 à 24 .
- Thiffault, C. (2002). *Fiche technique sur la conservation de l'écosystème du mont Royal*. Document interne. Direction régionale de Montréal. Ministère de l'Environnement du Québec. 4 pages, un annexe et une carte.
-

Annexe 1

Figures 3 à 6 décrivant les bois par secteur

Annexe 2

Localisation des massifs d'arbres sur pelouse au parc du Mont-Royal



*Massifs d'arbres sur pelouse au parc du Mont-Royal
(16,7 hectares)*